

VOTRE MÉDICATION À DOMICILE



Une prestation de soins optimale exige que les médecins, les infirmières et les autres membres du corps médical sachent quels médicaments vous prenez à la maison.

1. QU'EST-CE QUE LA MÉDICATION À DOMICILE ?

La médication à domicile désigne tout traitement médicamenteux suivi régulièrement à domicile, avec ou sans prescription. Elle comprend la prise de comprimés, mais aussi les inhalateurs, les pansements, les gouttes pour les yeux, les pommades et autres injections.

Même les médicaments que vous ne prenez qu'une fois par semaine, par mois ou par an sont concernés. Par exemple les anticoagulants, les médicaments contre les maux d'estomac, les analgésiques, les préparations hormonales comme la pilule contraceptive, les vitamines, les compléments alimentaires, l'homéopathie et les somnifères.

2. QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA DE MÉDICATION ?

Un schéma de médication est un aperçu clair et complet de tous les médicaments à domicile que vous prenez régulièrement. Il indique également l'heure et le jour de la prise (par ex. tous les jours à 8 h, ou une fois par semaine le samedi à 12 h).

Prenez également soin de signaler vos allergies ou les effets secondaires de certains médicaments dans votre schéma de médication.

Un schéma de médication complet contient également les coordonnées de votre médecin généraliste et/ou de votre pharmacien. Nous pourrions ainsi les contacter dans le cas de questions et/ou d'ambiguïtés.

3. HOSPITALISATION



Lors d'une admission hospitalière, assurez-vous d'apporter votre schéma de médication dûment complété, voire accompagné des emballages d'origine de vos médicaments.

Vous trouverez des schémas de médication chez votre généraliste ou votre pharmacien. Vous, ou un membre de votre famille, pouvez également constituer vous-même votre schéma de médication. Vous pouvez utiliser le modèle vierge inclus dans ce dossier.

Comment se poursuit votre médication pendant l'hospitalisation ?

Lorsque vous êtes hospitalisé, les traitements à domicile que vous devez continuer à suivre vous seront fournis par la pharmacie de l'hôpital. L'hôpital dispose de sa propre gamme de médicaments. Il est possible que le médicament que vous avez l'habitude de prendre à la maison soit remplacé par un autre médicament à l'hôpital ; bien qu'il puisse avoir une apparence ou un nom différents, ses effets sont exactement les mêmes.

Au cours de votre hospitalisation, il peut aussi arriver que votre médication soit ajustée. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à interpeller votre médecin traitant ou une infirmière.

Ne prenez jamais de médicaments sans avoir consulté votre médecin pendant votre séjour à l'hôpital.

Nous comptons sur votre bonne coopération pour un traitement optimal.

Si vous avez des questions lors de votre admission ou de votre hospitalisation, ou si vous ne (re)connaissez pas les médicaments administrés car ils sont différents de ce à quoi vous êtes habitué(e), n'hésitez pas à demander des explications à votre médecin traitant ou à l'infirmière de votre service.

4. SORTIE DE L'HÔPITAL

À votre sortie de l'hôpital, vous recevrez un nouveau schéma de médication, modifié ou non. Parcourez ce schéma avec votre médecin, votre pharmacien ou votre infirmière avant de quitter l'hôpital.

Mentionnez systématiquement chaque modification de votre schéma de médication à votre généraliste et votre pharmacien.

L'hôpital vous fournira des médicaments pour un maximum de trois jours à votre sortie. Assurez-vous de disposer de suffisamment d'ordonnances pour poursuivre les traitements à domicile. Si vos traitements à domicile ont été conservés par les infirmières au moment de votre admission, vous les récupérez à votre sortie de l'hôpital.

